

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
**DÉPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE**

-----  
**Mairie de GRUFFY**

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Session ordinaire  
Mmes, MM. les Membres du Conseil municipal  
ont été convoqués dans la Salle de la Mairie de Gruffy, pour la réunion du

**VENDREDI 06 Mars 2026  
A 20h00**

Convocation envoyée le 24 février 2026

Présents : ANTOINE Claude, BERGER Patricia, BUFFET Jeremy, CASTAN Gilles, COLLINET Alain, DIEMERT Catherine, FERRANTE Christiane, HEMON-LAURENS Armelle, MILLIET Anne, PERDRIX Marie-Luce, PETIT-ROULET Fabien, PETROFF Amandine, PUEYO Daniel, REY Gilles

Sont excusés : Guillaume Leger, Jean Michel Rassat, Christophe Duron, Olivier Daviet

Pouvoirs 1 : Olivier Daviet à Gilles Rey

### **COMPTE RENDU**

1. Election d'un secrétaire de séance : Alain COLLINET
2. Lecture des pouvoirs : Olivier DAVIET à Gilles REY

#### **Ordre du jour avec délibérations**

Mme le maire présente l'ordre du jour et informe de la suppression du point n°2 de l'ordre du jour, celui-ci devient sans objet puisque le CFU (compte financier unique) à été validé par le M. le trésorier.

Mme le maire indique que la municipalité se tiendra à la disposition des futurs élus pour répondre à leurs questions et pour une transition de l'ensemble des dossiers.

C. Antoine interroge Mme le maire sur le vote du Budget avant le changement de municipalité. Mme le maire explique que ce budget 2026 est réalisé dans un esprit constructif pour donner à la future équipe la possibilité de s'appropriier les dossiers et permettre à la commune de fonctionner quotidiennement. Un budget modificatif ou supplémentaire peut être pris en cours d'année si les élus le souhaitent (les budgets de l'Ehpad, du CCAS et du SEMI ont également été votés dans ce même esprit).

Pour faciliter le suivi des finances de la commune un document exhaustif qui reprend ligne par ligne le plan comptable est distribué à l'ensemble des conseillers.

Apparaissent les chiffres 2024, le prévisionnel 2025, le réalisé 2025 et le budget primitif 2026. Une colonne « observations » reprend les explications de chacune des lignes.

Pour rappel, un budget de fonctionnement qui reprend les dépenses et les recettes (charges à caractères générales, frais de personnels...) et un budget d'investissement qui reprend également les dépenses et les recettes (projets de réhabilitation de bâtiment, travaux de sécurité routière, etc...)

Une note synthétique a été adressée aux membres du conseil au préalable de la séance.

#### Etude du document budgétaire :

Mme le maire balaye toutes les lignes du budget et commente pour chacun des comptes, les dépenses et les recettes aussi bien pour le budget de Fonctionnement que pour le budget d'Investissement de la commune. Elle répond aux demandes de précision des conseillers municipaux.

#### Vote des points à l'ordre du jour :

##### **Point 1**

Délibération : Approbation du Compte Financier Unique 2025

Le résultat 2025 s'établit comme suit :

Résultat de clôture 2025

- Fonctionnement : 205 148,99 €
- Investissements : - 92 157,67 €

Mme le maire se retire et M. Collinet procède au vote.

La délibération est adoptée à la majorité :

13 voix pour

2 voix contre : Mme P. Berger et Monsieur C. Antoine

##### **Point 2**

Délibération : Reprise anticipée des résultats

Point retiré de l'ordre du jour

##### **Point 3**

Délibération : Affectation des résultats 2025

Il est décidé d'affecter les résultats comme suit :

- déficit de clôture en investissement : 92 157,67 €

- Report en dépenses d'investissement (compte 001) : 92 157,67 €

- Excédent de clôture en fonctionnement : 205 148,99€

- Report en recette de fonctionnement (compte 002) : 107 584,36
- Report en recette d'investissement (compte 1068) : 97 564,63 €

Adoptée à l'unanimité

##### **Point 4**

Délibération : Taxes-fiscalité

Il est proposé de maintenir les mêmes taux qu'en 2025 à savoir :

Taxe du foncier bâti : 28.73%

Taxe du foncier non bâti : 50%

Taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 12.7%

Adoptée à l'unanimité

##### **Point 5**

Délibération : Vote du budget primitif 2026

Après examen ligne par ligne des dépenses de fonctionnement et d'investissement le budget de la commune s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 1 762 688,36 €

Section d'investissement : 1 181 547,91 €

Adoptée à l'unanimité

**Point 6**

Délibération : Adhésion à la convention de participation santé proposée par le CDG74

Il est proposé d'adhérer à la convention de participation santé signée entre le CDG74 et la MNT à compter du 1<sup>er</sup> avril. Il est proposé de fixer le montant de la participation employeur à 20€ par mois et par agent, de verser la participation financière via le bulletin de paye aux fonctionnaires ainsi qu'aux agents de droit public et de droit privé de la collectivité.

L'adhésion à la protection sociale complémentaire santé est facultative pour les agents.

Adoptée à l'unanimité

**Point 7**

Délibération : Convention de participation prévoyance 2027-2032

La commune de Gruffy charge le CDG de lancer la procédure de marché public en vue de souscrire des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée afin de couvrir les risques Incapacité, invalidité, décès, minoration de retraite, rente éducation.

Il s'agit de faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « prévoyance ».

La décision d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le CDG74.

Adoptée à l'unanimité

**Point 8**

Délibération : Plan de gestion du massif du semnoz : Grand Annecy et Parc des Bauges

Mme le maire expose le travail effectué avec le PNR et le Grand Annecy pour élaborer des règles concernant les différents usages avec une carte des vocations des différents lieux. Elle expose la difficulté du problème de la mobilité et de l'accès à cet espace naturel sensible. Elle regrette le choix de faire payer le stationnement sur le parking de la station du Semnoz qui va aggraver le stationnement anarchique vers le site du Courant d'Ere qui restera gratuit.

Adoptée à la majorité :

8 voix pour

1 voix contre : M. Claude Antoine

6 abstentions : Mesdames et Messieurs Christiane Ferrante, Patricia Berger, Catherine Diemert, Amandine Petroff, Anne Milliet, Fabien Petit-Roulet.

**Point 9**

Délibération : Acquisition par la commune de GRUFFY des parcelles cadastrées A-0284 et F-0700 en zone naturelle agricole.

Mme le maire expose le projet d'acquisition de parcelles envisagée depuis longtemps pour sécuriser d'accès à la RD 5 depuis la Veise en coupant quelques arbres qui gênent la visibilité. Cette démarche s'inscrit également dans la volonté de la collectivité de préserver et valoriser le foncier agricole communal.

Adoptée à l'unanimité

**Point 10**

Délibération : Autorisation à Mme le Maire de poursuivre les travaux et de signer un bail commercial au profit de la SAS « La bio de Gruffy »

Approuvée à la majorité

13 voix pour

2 voix contre : Mme P. Berger et Monsieur C. Antoine

**Point 11**

Délibération : Autorisation à Mme le Maire de poursuivre les travaux et de signer un bail commercial au profit de la SAS « Traiteur bio des bauges »

Approuvée à la majorité

13 voix pour

2 voix contre : Mme P. Berger et Monsieur C. Antoine

Les débats concernant ces 2 délibérations sont les suivants :

Mme le Maire rappelle que les travaux sont toujours en cours et que l'ouverture de l'espace vente est prévu pour le mois de mai. Une visite des élus a été organisée récemment pour apprécier l'avancée des travaux. Elle rend compte de la teneur des promesses de bail avec la SAS « la bio de Gruffy » et la SAS « traiteur bio des bauges ».

Mme Berger et M. Antoine interroge Mme le Maire sur la nécessité de la signature du bail avant le changement de Municipalité.

*Baux avec les 2 sociétés :*

*Claude Antoine demande, préalablement au vote des 2 délibérations relatives aux baux avec les sociétés Biocoop et Traiteur Bio des Bauges, que ces baux soient communiqués aux membres du conseil municipal. Il rappelle à Mme la maire (Mme Perdrrix) qu'il a demandé communication de ces 2 baux depuis le 4 novembre 2025, séance du conseil, lors de l'adoption des 2 délibérations approuvant leur signature et qu'il n'a eu aucune réponse à sa demande.*

*Madame la maire (Mme Perdrrix) répond qu'elle ne peut transmettre ces baux aux conseillers municipaux car il ne s'agit à ce jour que de projets.*

Mme le Maire explique que tous les grands principes ont été exposés aux élus lors du vote des baux en novembre 2025 et que d'autre part Biocoop a besoin du bail pour obtenir ses prêts.

Elle rappelle également que ce projet est travaillé depuis plusieurs années avec le conseil municipal et a fait l'objet de délibérations multiples.

M. Antoine regrette que l'engagement de la commune sur le principe de ce bail soit de 12 ans et remet en question l'investissement dans la partie laboratoire.

Mme le Maire rappelle que ce projet se base sur un partenariat « public-privé ».

Mme le Maire précise que Mme Guéneau cherchait à installer un laboratoire uniquement et que de son côté, la commune voulait un commerce, il a donc fallu négocier.

Pour rappel lors du 1<sup>er</sup> projet avec l'EPF la commune demandait une participation de 50 000 €. A ce jour Biocoop met 500 000 €.

M. Antoine avance que cette somme aurait été la même ailleurs pour Biocoop et voudrait que l'on mette dans le bail qu'en cas de bénéfices importants des SAS, la commune pourrait revoir le loyer.

Mme le Maire rappelle que Biocoop s'est engagé à appliquer les mêmes prix à Gruffy que sur le magasin de Seynod et que les habitants de la commune auront l'opportunité de profiter d'un traiteur. Enfin elle énumère les travaux restants à faire et des travaux payés par Biocoop.

*Coûts des travaux de la maison Dalby :*

*Claude Antoine demande à Mme la maire (Mme Perdrrix) un point sur le montant des travaux à ce jour.*

*Madame la maire (Mme Perdrrix) répond qu'elle ne sait pas précisément, qu'elle fera le calcul et qu'elle reviendra vers les conseillers pour leur communiquer cette information.*

## **Points divers – non soumis à délibération**

Projet La Craie :

C'est un partenariat avec le 27<sup>ème</sup> BCA. Le permis de construire est en cours avec les accès routiers et piétonniers. La convention est en cours de rédaction pour définir la répartition entre logements locatifs et en accession à la propriété. Les contingents dépendent des financements mis en place. Une convention cadre va exposer l'esprit du projet.

Madame PERDRIX remercie les élus pour les échanges riches et constructifs qui ont eu lieu pendant les 6 années passées.

Elle remercie également le personnel de la collectivité.

Elle rappelle qu'elle et toute l'équipe des élus seront disponibles pour la nouvelle équipe qui sera élue.

Mme la Maire, élue au 20/03/2026, Mme Carole ABRARD-BROISIN, indique que ce PV aurait dû être envoyé avec la convocation du conseil du 20/03 mais que cette obligation légale n'a pas été respectée par la maire sortante (Mme Perdrix) et l'envoi n'a eu lieu que le jeudi 19 mars en fin de journée.  
Mme la Maire s'assure que chacun a pu en prendre connaissance et demande s'il y a des remarques.

Vote du PV : avec les remarques inscrites en page 4 en italique.

Résultats :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 2

Madame la Maire indique que le procès-verbal du conseil municipal du 6 mars 2026 est adopté avec les remarques annexées.

Séance du Conseil Municipal levée à 23h30

**La Maire,  
Carole ABRARD-BROISIN**

A blue circular official stamp of the Municipality of Gruffy, Haute-Savoie. The stamp contains the text "MAIRIE DE GRUFFY" at the top, "REPUBLIQUE FRANÇAISE" at the bottom, and "Haute-Savoie" at the very bottom. In the center, there is a small emblem depicting a building and a figure. A large, dark handwritten signature is written over the stamp.